

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'AUROS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Auros, sous la présidence de Monsieur Philippe CAMON-GOLYA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Votants : 12 **Exprimés** : 12 **Pour** : 12 **Contre** : 0 **Abstention** : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 Juillet 2024

Date d'affichage de la convocation du Conseil Municipal : 5 Juillet 2024

Présents : Mr CAMON-GOLYA Philippe, Mr DUCHAMPS Eric, Mme SABIDUSSI Isabelle, LABAT Daniel, Mr CANTIN Jérôme, Mr TATON Thierry, Mme MARCHAL Colette, Mr LEGLISE Jean-Pierre, Mme UROS Catherine, Mme DUPIOL-LAFAURIE Isabelle, Mme COCQUELIN Marianne, Mme DAUCHIER Carine

Excusés : Mme TASSY Carole, Mr CORDEIN Benoît, Mme DIONIS DU SEJOUR Edwige

Secrétaire de séance : Mme UROS Catherine

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

1-Délibération à prendre concernant la vente du lot 29

DELIBERATIONS DU 11 JUILLET 2024		
Numéro	Objet	Nombre de voix
8.87H2024	Délibération à prendre concernant la vente du lot 29 de l'Ecoquartier	12 pour

1- Délibération à prendre concernant la vente du lot 29

Vu la délibération n°13.119 du 11 mars 2013 programmant le projet de création d'un Ecoquartier et d'aménagement du bourg ;

Vu la délibération n°6.72 du 28 juillet 2014 approuvant les différentes phases d'aménagement de l'Ecoquartier ;

Vu l'arrêté accordant le permis d'aménager au nom de l'Etat n°PA 033 021 14 P0002 en date du 2 Avril 2015 ;

Vu l'arrêté accordant le permis d'aménager modificatif au nom de l'Etat n°PA 033 021 14 P0002-M02 en date du 29/07/2021 ;

Vu les délibérations n°7.96 du 15/09/2014, n°11.696M2020 du 08/09/2020, n°13.728M2020 du 10/11/2020, n°9.852U2022 du 8/02/2022 relatives aux prix des lots ;

Vu les plans de récolement des réseaux de l'Ecoquartier ;

Vu le plan de bornage du lot n°29 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE vente de la parcelle suivante :

N°lot/Adresse	Superficie en m2	Prix
Lot N°29		55 314.69 € HT
Adresse du lot :	677 m2	8 685.31 € (TVA sur marge)
31 Impasse Mondet		64 000.00 € TTC
33124 AUROS		

CHARGE Monsieur le Maire de signer le sous-seing et l'acte authentique à intervenir ;

DIT que les frais d'acquisition seront à la charge des acquéreurs ;

DIT que les frais de dépôt de pièces ou tous autres actes se rapportant à la création du lotissement seront à la charge de la commune ;

CONFIE l'établissement du sous-seing et de l'acte authentique à intervenir au Notaire.

DIT que la recette en résultant sera imputée au budget annexe « Ecoquartier » ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 12

Le Maire

Philippe CAMON-GOLYA

La secrétaire de séance

Catherine UROS